

### Session normale/fin de semestre3

#### Exercice1 :

La SARL McApélété a été créée le 02/01/N sous la direction du notaire HOUEVI par l'associé McApé apporteur d'une machine valant 3 500 000 et un chèque de 2 000 000 et l'associé Marco Marco apporteur d'une construction d'une valeur de 6 000 000 grévée d'un emprunt hypothécaire de 1 500 000 que la société prendra en compte. Les frais de constitution sont comme suit: publicité HT 500 000, honoraires HT 350 000 et droit d'enregistrement 100 000.

Travail à faire :

- a. Qualifier fiscalement les apports de chacun des apporteurs.
- b. Déterminer le capital social,
- c. Déterminer le montant des apports en nature et le montant des apports en numéraire.
- d. Sachant que la valeur nominale d'une part sociale est fixée au minimum légal, déterminer le nombre de part à créer pour chaque apporteur

#### Exercice2

L'entité « **Kékéli SA** » est constituée le 02/01/N au capital social de 50 000 000 (action de 10 000f) libérés du minimum légal par chèque bancaire. Le 01/07/N, le conseil d'administration appelle le 2<sup>e</sup> quart. Tous les apporteurs se libèrent par chèque bancaire à la date limite du 01/08/N sauf Yédo détenteur de 250 actions et Léon détenteur de 300 actions.

Le 01/09/N Yédo se libère par chèque et supporte des intérêts au taux de 6% l'an et 15 000f de frais de retard.

Le 01/10/N, les actions de Léon sont vendus pour un montant global de 1 300 000F. En plus des intérêts de retard calculés au taux de 6% l'an, il est mis à sa charge des frais s'élevant à 250f par action.

Le 15/10/N, un chèque bancaire est remis à Léon pour solde de tout compte

Le 01/11/N, la société appelle le solde du capital et les apporteurs s'exécutent le 01/12/N.

TAF

- 1- Passer les écritures nécessaires
- 2- Léon a-t-il gagné ou perdu ? combien ?